

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 753

présenté par
M. Nury et M. Rolland

à l'amendement n° 503 de M. Armand

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 14 par les mots :

« d'ici 2040 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement vise à s'assurer que le déploiement industriel du réacteur de quatrième génération à neutrons rapides puisse être déployé industriellement d'ici 2040.

Il est ainsi proposé un calendrier ambitieux mais réaliste afin de donner de la visibilité à la filière nucléaire.

Tel est le sens de ce sous amendement.